



PROCÉDURE DE RECLAMATION

Veillez soumettre tout réclamation à:

Journey Freight International
18100 TransCanada Hwy.
Kirkland, QC
H9J 4A1

TEL: 514.344.2202
FAX: 514.447.2302

1. Toutes les réclamation doivent être adressées par écrit à Journey Freight International.

2. Les documents suivants doivent se joindre à la réclamation :

- a) Facture du fournisseur indiquant la valeur de la marchandise
- b) Connaissance
- c) Preuve de Livraison finale
- d) Bilan détaillé de la perte ou la marchandise endommagée
- e) Copie du connaissance original payé

3. Les dommages ou la marchandise maquante doivent être inscrit clairement sur la preuve de livraison ou moment de la livraison.

4. Les dommages non apparents doivent être communiqués immédiatement à Journey Freight International. Lorsque le dommages non apparents sont remarqués, il est impératif d'arrêter de défaire l'emballage, d'appeler Journey Freight International et de demander une inspection. Continuer à défaire l'emballage de la marchandise pourrait facilement nuire à votre réclamation. L'emballage doit être retenu dans le but de d'une inspection par le transporteur.

5. Échéance pour la réclamation: Toutes les réclamations doivent être déposées 30 jours suivant la livraison.

6. Clauses d'évaluation:

- a) La responsabilité de Journey Freight International se limite à \$2.00/livre sauf mention contraire indiquée sur le connaissance au moment de la cueilltte.
- b) Lorsque la valeur déclarée est inscrite, nous sommes responsables d'un montant jusqu'à la valeur déclarée, si les factures appropriées sont fournies a l'appui de celle-ci.

7. Journey Freight International est responsable exclusivement de la valeur de la valeur de la expédiée. Le transporteur n'est pas responsable sw la manutention, des frais fixes, des profits perdus, des frais d'administration, etc.

8. Journey Freight International est nullement responsable des expéditions «Aux risques de l'expéditeur», qui contiennent de la marchandise qui n'est pas emballée de façon appropriée.

9. Le client doit retenir la marchandise endommagée jusqu'au traitement final de la réclamation. OLa marchandise devra être remise à Journey Freight International au paiement de la réclamation.